



DES REPAS À EMPORTER OFFERTS AUX AÎNÉS

p. 10-11

Envoyez-nous vos plus belles photos de Vallons-de-l'Ordre à communication@vallonsdeleordre.fr



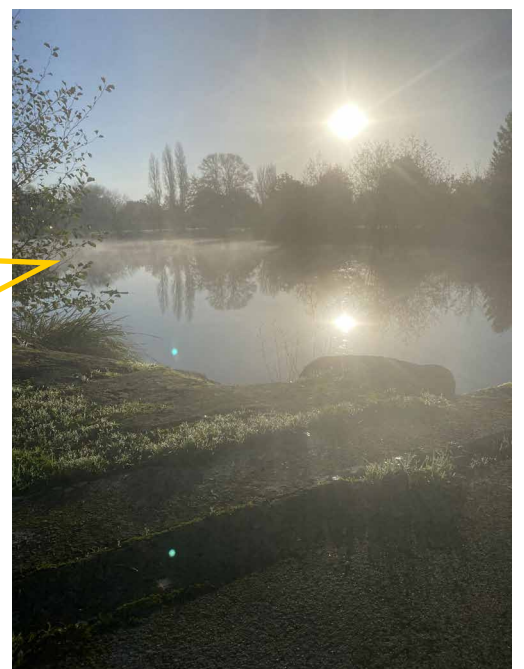
Saint-Mars-la-Jaille • Lieu-dit Carbouchet par Frank



Saint-Sulpice-des-Landes • Plan d'eau du Piné gelé
par l'Amicale des Pêcheurs Sulpiciens



Saint-Mars-la-Jaille • Plan d'eau des Lavandières
par Claire



p. 2

RETOUR *en images*

p. 4

L'ACTU *municipale*

p. 9

L'ACTU *intercommunale*

p. 10

DOSSIER :
*Des repas à emporter
offerts aux aînés*

p. 12

AGENDA






DÉPÔT DES ARTICLES POUR LE BULLETIN DE MARS

Date limite : 10 février

Transmission des articles à l'accueil des mairies déléguées ou par mail à communication@vallonsdelerdre.fr ou associations@vallonsdelerdre.fr

La commission ne garantit pas la diffusion des articles transmis après la date limite.

CONTACTER LA MAIRIE

-  18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac
Saint-Mars-la-Jaille
44540 Vallons-de-l'Erdre
-  contact@vallonsdelerdre.fr
-  02.85.29.33.00 (appel non surtaxé)
 - du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30
 - le samedi : 9h-12h
-  www.vallonsdelerdre.fr
-  @CommunedevallonsdelErdre

Bulletin municipal d'information

Tirage : 3 150 exemplaires
Imprimerie PLANCHENAU
Dépôt légal : février 2021
Mairie : 02.85.29.33.00
Courriel : communication@vallonsdelerdre.fr
Directeur de la publication : Jean-Yves PLOTEAU
Conception : service communication
Commission Vie Locale : Gaëlle TERRIEN, Mickaël VALLÉE, Olivier BÉZIE, Catherine HAMON, Magali PETITRENAUD, Thierry VANDAELE, Laëtitia NYS, Franck COUTY, Thierry MARQUIS, Nicolas LEDUC, Frank GUILLAUMEUX, Dominique RIOU, Marie-Danielle RICHARD, Stéphane TRÉBOUVIL
Bulletin téléchargeable sur le site internet <http://www.vallonsdelerdre.fr>

ÉDITO

Chère Vallonnaise, Cher Vallonnais,

Plusieurs temps forts de notre commune n'ont malheureusement pas pu se dérouler comme les années précédentes. En effet, les cérémonies des voeux et les repas des aînés sont des moments importants à Vallons-de-l'Erdre puisqu'ils nous permettent de nous retrouver, d'échanger et de créer du lien social.

J'ai tout de même pu vous souhaiter tous mes meilleurs voeux pour l'année 2021 au travers d'une vidéo réalisée par les services de la commune. Celle-ci retrace également les grandes réalisations de l'année passée et introduit les projets à venir. Vous pouvez la visionner ou la re-visionner sur le site internet de Vallons-de-l'Erdre.

Afin de compenser l'annulation des repas des aînés, la commune s'est associée à 3 restaurateurs vallonnais et a offert des repas à emporter aux personnes de plus de 70 ans. Cette opération a été très bien accueillie par nos aînés puisque 700 repas ont été commandés et distribués avec l'aide des élus le samedi 16 janvier.

Je remercie les chefs des restaurants Au fil de l'eau, Le Chalet et Le Prieuré des Gourmands pour leur investissement dans ce projet.

L'année 2021 débute mais la crise sanitaire n'est pas encore derrière nous. Continuons à nous protéger et à respecter les mesures gouvernementales.

Espérant bientôt pouvoir de nouveau vous rencontrer dans des conditions ordinaires et conviviales,

Bien cordialement,

Jean-Yves PLOTEAU,
Maire



ÉTAT-CIVIL

► Bienvenue à...



BELLEIL Louise.....28 novembre
Saint-Sulpice-des-Landes

DELESSARD GUIBOURNE Hugo
.....29 novembre
Vritz

SIMOES Kaylia.....1^{er} décembre
Maumusson

ORHON Marcelin8 décembre
Maumusson

GLÉDEL Lonys.....23 décembre
Saint-Sulpice-des-Landes

CHEVIS Malo31 décembre
Freigné

DOSSO Mohamed-Bryan7 janvier
Saint-Mars-la-Jaille

GUILLET Lexie.....14 janvier
Maumusson

► Ils nous ont quittés...



LETORT Joseph.....29 novembre
59 ans | Vritz

LEBRUN Gérard2 décembre
65 ans | Maumusson

TUSSEAU Albert4 décembre
92 ans | Vritz

PLOQUIN Marie7 décembre
96 ans | Maumusson

GONTIER Michel.....15 décembre
65 ans | Saint-Mars-la-Jaille

ESNAULT épouse BOURRIGAUULT Agnès...
.....20 décembre
56 ans | Freigné

VIAVANT Gilbert.....4 janvier
90 ans | Saint-Sulpice-des-Landes

TAPIN épouse POIRIER Marie6 janvier
72 ans | Freigné

ROYNÉ veuve BOURRIGAUD Irène.....
.....6 janvier
96 ans | Saint-Mars-la-Jaille

ERRATUM 2020

GONTIER André 18 juin
81 ans | Saint-Mars-la-Jaille

COMPTE-RENDU

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

► **Projet de création de tiers-lieux - lancement d'une étude de dimensionnement (phase 1)**

(Délibération n°200/2020)

Le terme de tiers-lieu est un terme générique qui signifie "troisième lieu", autre que le lieu de domicile et le lieu de travail. C'est un lieu de travail partagé, un immobilier de travail meublé et connecté (pas de mise à disposition de matériel informatique). Les locaux qui sont mutualisés doivent être modulables (salles de réunion, espaces d'échange, de reprographie, de visioconférence, de convivialité...). Un tiers-lieu est aussi appelé espace de co-working.

Il a été envisagé de créer des tiers-lieux, éventuellement dans les locaux de l'ex-hôtel du Commerce.

Le conseil municipal a donné une suite favorable à la proposition de la société Relais d'Entreprises de RIEUX (Haute-Garonne) concernant l'étude de dimensionnement. Cela comprend un recensement de l'existant sur le secteur retenu, une analyse de la demande potentielle (qualitative et quantitative), la réalisation d'une enquête auprès de la population avec la rédaction de deux questionnaires (un à destination des entreprises et un à destination de la population) et la réalisation d'une enquête auprès des entreprises installées dans les communes limitrophes, notamment celles qui comptent des salariés domiciliés à Vallons-de-l'Erdre. Le coût de cette prestation s'élève à 10 560,00 euros TTC.

► **Tarifs communaux pour l'année 2021**

(Délibération n°204/2020)

Le conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs votés pour l'année 2020 en 2021. Il a également décidé de :

- supprimer les tarifs de la salle LECOQ, celle-ci n'étant plus proposée à la location compte-tenu du projet de réaménagement ;
- ne louer la salle Marie BRÉMONT que pour des manifestations sans soirée dansante et avec une limite horaire fixée à 23h.

Retrouvez l'ensemble des tarifs dans le bulletin annuel et sur le site internet

► **Associations - critères d'attribution des subventions pour l'année 2021**

(Délibération n°205/2020)

Le conseil municipal a décidé de maintenir, pour l'année 2021, les critères d'attribution des subventions aux associations établis pour l'année 2020.

► **Création d'un parking rue de Bretagne / impasse Saint-Joseph - attribution du marché de travaux**

(Délibération n°221/2020)

Le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de création du parking rue de Bretagne / impasse Saint-Joseph (Saint-Sulpice-des-Landes) à l'entreprise HERVÉ TP de Juigné-les-Moutiers pour un montant total de 39 252 € TTC incluant la prestation supplémentaire des butées de parking scellées en caoutchouc recyclé.

► **Rénovation et mise aux normes de la mairie déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes - présentation du projet - consultation d'entreprises - autorisation d'attribution des travaux**

(Délibération n°223/2020)

Le programme de travaux comprend :

- la réalisation d'une rampe d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite,
- le remplacement de la porte du bureau de l'accueil,
- la création d'un sanitaire conforme à la réglementation accessibilité,
- la création d'un dégagement accessible depuis l'accueil pour le photocopieur,
- le remplacement des sols carrelés, des peintures, des éclairages intérieurs,
- la mise en place d'un éclairage extérieur et d'un système de contrôle d'ouverture,
- la réalisation de travaux divers (création d'une marche sur l'issue de secours de la salle conseil municipal, l'aménagement de placards dans un bureau, la pose de film dépoli sur certains vitrages, le remplacement de stores et l'isolation du local coffre).

Pour se faire, le conseil municipal a décidé d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises de type procédure adaptée dans le cadre d'un marché de travaux alloti en 5 lots (gros oeuvre, menuiserie, peinture, carrelage, électricité).

► **Réaménagement de la salle LECOQ - informatisation, sonorisation et vidéoprojection - consultation d'entreprises**

(Délibération n°225/2020)

Le projet consiste à équiper la salle LECOQ dans la perspective d'y installer la salle du conseil municipal, les archives de la commune nouvelle ainsi qu'un espace restauration pour les agents.

Ledit projet nécessite de réaliser des travaux d'informatisation (accès au réseau), de sonorisation et d'installation d'un système de vidéoprojection.

Par conséquent, les travaux comprendront les prestations suivantes :

- le raccordement au réseau informatique de la mairie ;
- une installation de vidéoprojection adaptée aux réunions et aux conférences ;
- une installation micro-sono avec système d'enregistrement.

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises selon une procédure négociée, sans publicité, ni mise en concurrence pour le marché de travaux.



Scannez pour accéder au compte-rendu complet

► Les compte-rendus complets sont consultables et téléchargeables sur le site internet de Vallons-de-l'Erdre ; ils sont disponibles dans chacune des communes déléguées.



Prochain conseil municipal

MARDI 16 FÉVRIER à 19h
Espace Paul GUIMARD
Saint-Mars-la-Jaille

VOEUX

LE MAIRE VOUS PRÉSENTE SES VOEUX EN VIDÉO

► **Les cérémonies des voeux ne pouvant pas avoir lieu, une vidéo a été réalisée par les services de la commune.**

Cette vidéo présente les voeux du Maire pour l'année 2021, revient sur l'année passée et introduit les futurs projets.

Vous pouvez la visionner sur le site internet et la page Facebook de la commune.



► Scannez pour accéder à la vidéo ou rendez-vous sur www.vallonsdelerdre.fr



CETTE ANNÉE, LES CÉRÉMONIES DES VOEUX SONT ANNULÉES. LE MAIRE DE VALLONS-DE-L'ERDRE SOUHAITE NEANMOINS VOUS ADRESSER SES VOEUX

DÉCOUVREZ LA VIDÉO DES VOEUX 2021 ICI !



BULLETIN MUNICIPAL

PENSEZ À APPOSER VOTRE AUTOCOLLANT



► **Un autocollant "Au fil des Vallons" a été distribué à chaque habitant en même temps que les bulletins annuels.**

Si vous souhaitez continuer à recevoir le bulletin municipal chaque mois en version papier, n'oubliez pas de le coller sur votre boîte aux lettres.

Si vous n'avez pas reçu l'autocollant, n'hésitez pas à venir le demander à l'accueil de votre mairie déléguée.

Pour recevoir le bulletin par mail, merci d'en faire la demande à communication@vallonsdelerdre.fr.

PRÉVENTION

UN REGISTRE DE PRÉVENTION POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

► Ce registre de prévention est tenu par le CCAS en cas de pandémie, canicule ou grand froid.

L'isolement peut être dangereux ; il ne faut pas hésiter à s'inscrire ou inscrire un proche en cas de vulnérabilité.

Un formulaire d'inscription a été distribué avec le bulletin annuel à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans. Il est également disponible aux accueils des mairies déléguées.

► Contact : CCAS au 02.85.29.33.00 ou à social@vallonsdelerdre.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLASSEMENT DE CHEMINS COMMUNAUX À FREIGNÉ

► Suite à la délibération n°195/2020 du conseil municipal en date du 10 novembre 2020, une enquête publique va être organisée concernant les projets de cession d'un chemin situé au lieu-dit "Rochementru" et d'une portion de chemin situé au lieu-dit "La Liaunaie".

Cette enquête publique aura lieu en mairie déléguée de Freigné du vendredi 5 février 2021 au vendredi 19 février 2021. 2 permanences en présence du Commissaire enquêteur sont prévues :

- le vendredi 5 février de 14h à 17h ;
- le vendredi 19 février de 14h à 17h.

Un registre sera mis à votre disposition pour vous permettre d'y consigner vos éventuelles remarques. À l'issue de cette enquête publique, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire de Vallons-de-l'Erdre.



COLLÈGE

LA "VIE" SCOLAIRE DE NOS ÉLÈVES PORTÉE PAR UNE ÉQUIPE AU TOP !

Concrètement, la vie scolaire c'est quoi ?

Adèle : Déjà, c'est une équipe au top ! Je viens d'arriver car le collège bénéficie d'un poste d'AED (assistant d'éducation) supplémentaire. J'ai tout de suite senti un dynamisme, une solidarité au service des élèves !

Anass : Je partage ton avis. Sinon pour répondre simplement, la vie scolaire c'est tout ce qui se passe en dehors des cours dans le collège.

De la surveillance d'élèves donc ?

Anaëlle : Ah non, cette vision est dépassée ! Nous participons pleinement à la formation des futurs citoyens que sont les élèves.

C'est-à-dire ?

Claire : Déjà, on écoute les élèves, on les aide à se sentir bien au collège. On est souvent des médiateurs.

Sébastien : Ensuite, auprès des élèves, nous sommes là au quotidien pour expliquer le cadre que constitue le règlement intérieur et qui permet de vivre ensemble.

Céline : Enfin, il y a tout un travail administratif indispensable à la bonne marche de l'établissement.

Dans le contexte actuel, les élèves ne sont pas trop "énervés" ?

Violette : Finalement non, c'est une difficulté que nous avons résolue par un état d'esprit positif. Par exemple le midi, en plus de l'Association Sportive et de l'atelier photographie gérés par les enseignants, des clubs ont lieu, créés par les élèves sur initiative de la vie scolaire. Un groupe de chant se réunit le lundi et un groupe de dessin le vendredi. Enfin, Cyril, le coordinateur jeunesse de la commune, vient les mardis et jeudis midi pour proposer des temps "jeux de société".

Anass : Le CVC (Conseil de Vie Collégienne) élu commence également à mettre en place des actions. Pour la période de décembre, les représentants ont lancé l'action "décore ta classe !" afin de dynamiser l'avant-vacances.

Madame la Conseillère Principale d'Éducation, vous souhaitez compléter ?

Madame Gironnet (CPE) : Vous constatez le dynamisme de nos AED : favoriser l'initiative, laisser s'exprimer les talents est une philosophie au collège. L'essentiel est dit, j'ajoute simplement la formation de médiateurs parmi les élèves : l'objectif est de réduire les petits conflits. De même, je continue d'animer des séances de CPS (Compétences Psycho-Sociales) pour les 6^e avec les professeurs principaux, l'infirmière et l'assistante sociale.

Je suis fière de diriger cette équipe qui donne une belle image du collège Louis PASTEUR.

L'équipe pédagogique du collège Louis PASTEUR

ACCUEIL DE LOISIRS

AU PROGRAMME POUR LES VACANCES DE FÉVRIER

▶ À chaque période de vacances scolaires, l'équipe d'animation du pôle famille concocte des programmes ludiques et enrichissants pour les enfants de l'accueil de loisirs.

Pour ces vacances d'hiver, les animations s'articuleront autour du thème du journalisme. Carnets et stylos en main, les jeunes journalistes réaliseront la gazette de l'accueil de loisirs avec des interviews et des mini-reportages.

Comme d'habitude, des temps seront consacrés au bricolage, aux jeux extérieurs, aux balades, sans oublier la traditionnelle boom de fin de semaine.

Les petits reporters en herbe profiteront également d'une séance de cinéma le jeudi 25 février : un court métrage pour les 3/5 ans le matin et un film pour les 6/11 ans l'après-midi.

Le mercredi 3 mars, les enfants assisteront à Boom Boom Kids, un spectacle burlesque autour des percussions, spécialement adapté et conçu pour le jeune public.

La tenue de ces activités dépend de l'évolution de la situation sanitaire.

▶ Inscriptions via l'espace famille sur le portail citoyen
Contact : Cyril PLOTEAU - 02.85.29.33.00 / 06.68.41.43.40 - coordinateur@vallonsdelerdre.fr
Plus d'informations sur www.vallonsdelerdre.fr, rubrique Pôle Famille puis Accueil de loisirs 3-11 ans vacances



RAM

NOUVEAU ! DES ATELIERS DE MOTRICITÉ LIBRE

▶ Le RAM propose un nouveau rendez-vous parents/enfants.

Les ateliers motricité libre permettent de partager un moment en famille. Ils sont gratuits sur inscription auprès du RAM. Les ateliers se déroulent en présence de professionnels de l'enfance.

Le prochain atelier est programmé le mercredi 24 février entre 9h30 et 11h à la salle de la Charlotte à Saint-Mars-la-Jaille, sous réserve de la situation sanitaire.

▶ Contact : ram@vallonsdelerdre.fr - 02.85.29.33.00



INFORMATION MÉDECINS

La recherche très active de médecins généralistes reste la priorité des élus. Pour rappel, la CPAM a informé que les assurés se retrouvant sans médecin traitant ne sont pas pénalisés concernant le remboursement des soins et médicaments.

▶ Retrouvez plus de précisions dans le bulletin annuel, en page 9

TRAVAUX

2 LOGEMENTS COMMUNAUX EN RÉNOVATION

▶ Sur la commune déléguée de Maumusson, 2 appartements communaux (T2 et T3) sont actuellement en travaux.

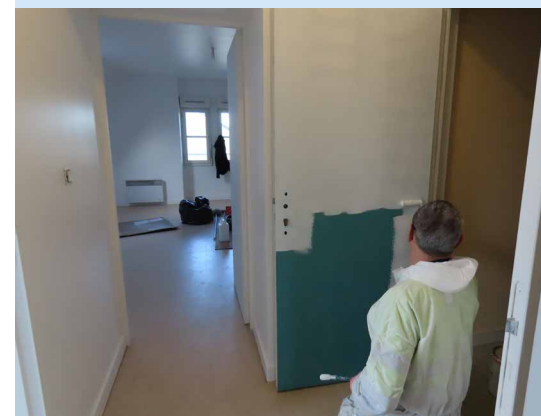
Depuis le mois de décembre, les agents communaux remettent à neuf ces appartements situés rue des Hêtres. Ils seront de nouveau disponibles à la location début avril 2021.

Vous pouvez dès à présent déposer votre demande de logement communal.

Comment effectuer cette demande ?

Un formulaire est à retirer à l'accueil d'une des mairies déléguées de la commune. Vous devez ensuite le retourner complété et accompagné des pièces justificatives demandées.

La demande de logement communal est valable un an et doit donc être renouvelée chaque année.



NOUVELLE ACTIVITÉ

FAÎTES-VOUS COIFFER À DOMICILE

► **Ophélie CHEVALIER, habitante de Saint-Mars-la-Jaille, s'est installée en tant que coiffeuse à domicile.**

Ophélie exerce sur Vallons-de-l'Erdre et ses alentours.

Par la suite, si son activité se développe, elle envisage d'ouvrir un salon de coiffure itinérant dans un camion pour s'installer sur les marchés et se rendre chez ses clients.



NOUVELLE ACTIVITÉ

EL MAÏSSA, ÉLEVAGE DE CHEVAUX DE COMPÉTITION

► **Estelle CHIMIER a créé son élevage de chevaux arabes sur la commune déléguée de Freigné.**

Son entreprise, nommée El Maïssa, a vu le jour en février 2020.

Estelle s'occupe de 14 chevaux, 9 à elle, 4 en pension et une jument pour le poulinage.

Les prestations proposées sont :

- le débouillage et l'élevage,
- la pension.

Elle mettra aussi des poulains en vente.

Estelle exerce ses activités dans l'écoute et le respect de l'animal.

URBANISME

LE TÉLÉSERVICE AD'AU POUR VOUS ORIENTER DANS VOS DÉMARCHES

► **Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'aménagement et vous vous interrogez sur les démarches administratives à entreprendre ?**

Le téléservice AD'AU (Assistance aux Demandes d'Autorisations d'Urbanisme) disponible sur le site internet [service-public.fr \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221) est déployé pour vous orienter dans la constitution du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.

1. Vous créez un compte ou vous vous connectez à l'aide de vos identifiants France Connect.
2. Vous décrivez votre projet.
3. Vous renseignez les informations requises au regard du projet décrit à l'étape 2.
4. Le service vous indique la liste des pièces à joindre à votre dossier avec les caractéristiques attendues pour chacune de ces pièces.
5. Vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire finalisé.
6. Vous pouvez transmettre votre dossier dans les mairies déléguées de Vallons-de-l'Erdre ou par envoi postal. À partir du 1^{er} janvier 2022, les dossiers auront vocation à être déposés de façon dématérialisée.

La saisie du dossier à travers cette plateforme peut se faire en plusieurs temps. En effet, les informations renseignées sont enregistrées automatiquement au fur et à mesure de la démarche. À tout instant, la démarche peut être interrompue et reprise ultérieurement.

Le service urbanisme de la commune se tient à votre disposition sur rendez-vous pour vous accompagner dans le suivi de vos demandes d'autorisation d'urbanisme :

- lundi - mardi : 14h - 17h
- mercredi - jeudi - vendredi : 9h - 12h15

► Contact : 02.85.29.33.00
Référente urbanisme : Sylvie PINEAU

QU'EST-CE QU'UNE AUTORISATION D'URBANISME ?

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

BIBLIOTHÈQUE

LES HORAIRES D'OUVERTURE MODIFIÉS

► Depuis le mois de janvier, les horaires de la bibliothèque Les Mots Passant de Saint-Mars-la-Jaille ont été quelque peu modifiés.

Les horaires d'ouverture ont été élargis, notamment le matin.

- Mardi : 10h - 12h
- Mercredi : 10h - 12h et 15h - 18h (14h - 17h en période de couvre-feu)
- Vendredi : 17h30 - 19h (15h30 - 17h en période de couvre-feu)
- Samedi : 10h - 12h

► Contact : 02.40.97.37.26 ou 06.07.80.59.42

ASSURANCE MALADIE

LA CPAM DE LOIRE-ATLANTIQUE AIDE LES PUBLICS FRAGILISÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

► En raison de la crise sanitaire, la Commission d'Action Sanitaire et Sociale (CASS) de la CPAM de Loire-Atlantique apporte un soutien financier aux personnes qui n'ont pas bénéficié des aides proposées par les pouvoirs publics, ainsi qu'aux bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) et de l'Aide Médicale de l'État (AME).

Chaque année, la CASS dispose d'un budget lui permettant d'octroyer, sur décision individuelle, des aides financières en lien avec des problématiques de santé et d'accès aux soins. Ce budget limitatif permet d'allouer différents types d'aides en fonction de la situation des demandeurs.

Comment s'est traduite la contribution de la CPAM en 2020 ?

Une subvention de 40 000 € versée à l'Université de Nantes pour l'achat de gels hydro-alcooliques

La commission a décidé de participer au financement de gels hydro-alcooliques dans le cadre de la promotion des gestes barrières initiée par l'Université de Nantes. Une convention a été signée à cet effet, pour l'octroi d'une enveloppe financière de 40 000 €, permettant de mettre à la disposition des étudiants des flacons de gel hydro-alcoolique à utiliser avant d'assister à leurs cours ou dans leur vie quotidienne.

250 000 € pour aider les personnes fragiles à financer l'achat de leurs masques

Une aide de 36 € par personne pour financer l'achat de masques est accordée afin de permettre aux assurés dont les revenus se situent juste au-dessus des barèmes d'attribution de la CSS mais dont les revenus ne dépassent pas le barème d'attribution des aides de la CASS. Au total ce sont près de 7 000 bénéficiaires qui ont été destinataires de cette aide en 2020.

L'action sera reconduite au 1^{er} trimestre 2021. L'attribution se fera sous la forme d'octroi de chèques multiservices pour l'achat de produits d'hygiène.

► Pour en savoir plus sur les aides financières individuelles accordées par la CPAM : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/aides-financieres-individuelles/aides-financieres-individuelles>

DÉCHÈTERIE

ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

► Vous pouvez accéder à la déchèterie de Saint-Mars-la-Jaille gratuitement en présentant votre carte d'accès.

La carte est gratuite et vous est envoyée lorsque vous vous inscrivez auprès de la COMPA pour obtenir un bac ou une carte de conteneur enterré pour les ordures ménagères. En cas de perte ou de casse, la demande auprès de la COMPA d'une nouvelle carte vous sera facturée 10 €.

Horaires d'ouverture* de la déchèterie de Saint-Mars-la-Jaille

- Lundi : 9h - 12h30
- Mercredi : 14h - 17h30
- Jeudi : 14h - 17h30
- Vendredi : 14h - 17h30
- Samedi : 9h - 12h30 et 14h - 17h30

*Horaires établis pendant la période de couvre-feu

Déchèterie de Candé : si vous souhaitez accéder à cette déchèterie, il vous faudra faire une demande de badge auprès du Sycotm. Une carte pour 18 passages à l'année vous sera délivrée pour un tarif de 50 €.

► Contact :
COMPA - 02.40.96.31.89
Sycotm - 02.41.77.49.26



Des repas à emporter offerts aux Vallonnais de 70 ans et plus

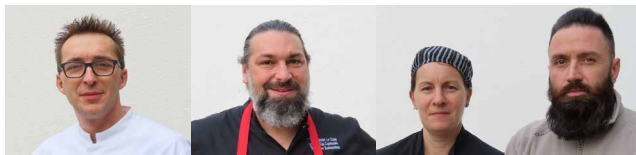
Compte-tenu du contexte sanitaire et pour des raisons de sécurité évidentes, la commune a dû annuler l'ensemble des repas traditionnellement offerts aux vallonnais âgés de 70 ans et plus. En contrepartie, des repas à emporter leur ont été offerts le samedi 16 janvier.

UN REPAS PRÉPARÉ CONJOINTEMENT PAR DES RESTAURATEURS DE LA COMMUNE

Florence et Gaëtan BRU-GASNIER du restaurant Au fil de l'eau, Jean-Marc GAY-CAPDEVIELLE du restaurant Le Chalet et Mickaël GRAPIGNON du restaurant Le Prieuré des Gourmands ont préparé ensemble 700 repas dans la cuisine de l'espace Paul GUIMARD mise à disposition par la commune. Courant décembre, quelques élus et les restaurateurs se sont réunis pour échanger et réfléchir ensemble sur les possibilités d'organiser cette action et sur le choix du menu en veillant à utiliser des produits locaux.

13 JANVIER 2021

RESTAURATEURS



MICKAËL
GRAPIGNON

JEAN-MARC
GAY-CAPDEVIELLE

FLORENCE ET GAËTAN
BRU-GASNIER

LE PRIEURÉ DES
GOURMANDS

LE CHALET

AU FIL DE L'EAU

MENU

VERRINE DE POISSON

SUPRÊME DE VOLAILLE
SAUCE CRÉMÉE AU MUSCADET
CHAMPIGNONS ET RIZ PILAF

GÂTEAU NANTAIS

PRODUITS LOCAUX

LÉGUMES : VITAL (BONNCEUVRE) ET L'ARBRE DE VIE (MAUMUSSON)

ŒUFS : PICOTI (FREIGNÉ)

POULET : GALLIANCE (ANCENIS-SAINT-GÉRÉON)

VIN : CHOPE'N CO (ANCENIS-SAINT-GÉRÉON)

LA COMMUNE REMERCIE LE COMITÉ DES FÊTES DE FREIGNÉ POUR LE PRÊT D'UNE REMORQUE FRIGORIFIQUE.

Après avoir réceptionné l'ensemble des produits, les chefs ont commencé à cuisiner le mercredi 13 janvier. Ils ont passé 2 jours complets dans la cuisine de l'espace Paul GUIMARD pour préparer les 700 repas commandés.

La chambre froide de l'espace Paul GUIMARD n'étant pas assez grande, le comité des fêtes de Freigné a aussi participé à l'événement en prêtant sa remorque frigorifique.



15 JANVIER 2021

Le vendredi 15 janvier, les élus ont aidé les restaurateurs à mettre l'ensemble des repas dans les sacs afin qu'ils soient prêts à être distribués le lendemain.



16 JANVIER 2021

Les aînés sont venus chercher leur repas le samedi 16 janvier entre 10h et 13h. 3 points de retrait tenus par les élus et les restaurateurs ont été mis en place :

- l'espace Paul GUIMARD avec Jean-Marc GAY-CAPDEVIELLE
- la salle MCL avec Florence et Gaëtan BRU-GASNIER
- la salle polyvalente de Bonnoeuvre avec Mickaël GRAPIGNON

DES RETOURS POSITIFS

"Le souci du contexte, c'est l'isolement, le fait de ne voir personne donc c'est déjà très bien de pouvoir compenser un peu ce manque par cette action qui est très gentille. Je pense que ma mère et ma tante vont être très contentes de pouvoir partager ce repas ensemble."

"J'apprécie beaucoup ce qui a été mis en place pour beaucoup de raisons. D'abord, la reunion des restaurateurs, les faire participer à plusieurs c'est génial, pour eux ça va leur apporter et nous on apprécie déguster ces repas."

"Supers moments de partage, de rigolade, de travail d'équipe... On remet ça quand vous voulez" (Jean-Marc GAY-CAPDEVIELLE)

"Super moment pour nous 4... Espérons nous retrouver pour une nouvelle aventure" (Mickaël GRAPIGNON)

"Plaisir partagé" (Florence et Gaëtant BRU-GASNIER)

L'EHPAD N'A PAS ÉTÉ OUBLIÉ

Le 16 janvier également, les 82 résidents de l'EHPAD Les Jardins de l'Erdre ont bénéficié d'un repas amélioré dont le surcoût financier a été pris en charge par la commune. Le Maire, Jean-Yves PLOTEAU, est allé à la rencontre des résidents et du personnel à l'heure du déjeuner afin de leur apporter tout son soutien pendant cette période si compliquée.



AGENDA

DON DE SANG

AIDEZ, DONNEZ VOTRE SANG

► **VENDREDI 5 FÉVRIER DE 16H30 À 19H30 À FREIGNÉ**

À savoir : en période de couvre-feu, vous êtes autorisé à vous déplacer pour donner votre sang après 18h, au motif de "l'assistance aux personnes vulnérables" (3^e case) sur l'attestation de déplacement.

► **Sur rendez-vous**

Inscriptions sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Logo EFS (Etablissement Français du Sang) with the slogan "#PRENEZ LE RELAIS 1 MOIS POUR TOUS DONNEZ". The poster is for a blood donation event at the Maison Commune des Loisirs, 36 Route de Candé, on Friday, February 5th, from 16H30 to 19H30. It specifies a "COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS" and provides the registration link mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr. It also features logos for the App Store and Google Play.

ANNULATIONS

LE THÉÂTRE DU PASSANT REPORTE SON SPECTACLE

► Les représentations du spectacle "Les chocolats du Milliardaire" qui devaient avoir lieu les 5, 6, 7 et 9 février sont annulées.

Elles sont reportées en décembre 2021.



LA COURSE DE LA CHANDELEUR N'AURA PAS LIEU

► L'ACRE annule la course de la Chandeleur prévue le samedi 6 février.

"La fin d'année nous a fait espérer mais malheureusement la situation actuelle ne nous permet pas de l'organiser. Nous allons donc réfléchir à organiser une manifestation similaire avant l'été ou bien nous nous retrouverons à la date du Forest Trail le 26 septembre. En attendant, prenez soin de vous et de vos proches."

L'équipe de l'ACRE

RAPPEL COVID-19

MASQUE OBLIGATOIRE

pour toute personne
à partir de 11 ans
dans l'espace public



Vallons-de-l'Erdre

Cette obligation ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical, aux personnes pratiquant une activité sportive et aux conducteurs de deux-roues motorisés.

JEU

Gagnez vos places pour
le prochain spectacle !

Tirage au sort parmi les bonnes réponses



Je me balade dans Vallons-de-l'Erdre, saurez-vous trouver où je me suis caché ?

Donnez votre réponse en message privé sur la page Facebook de la commune @CommunedeVallonsdelErdre
Valentin

RÉPONSE DU MOIS DE DÉCEMBRE



Derrière la salle Saint-Joseph à Maumusson